

Durée : 17.5 heures de formation – 5 x demi-journées

Tarif : 580 € HT par participant

Formation en présentiel – Groupe de 8 à 15 personnes

Réf : GECP51

A noter

Le formateur est un membre d'un cabinet d'avocats intervenant régulièrement dans des dossiers ayant trait aux aspects techniques étudiés dans cette formation.

Objectif

Actualiser ses connaissances en matière de législation fiscale et réglementation comptable

Public

Collaborateurs de cabinet comptable souhaitant une mise à jour régulière fiscale et comptable

Prérequis

Pas de prérequis spécifique

Formateur

Avocat Fiscaliste

Annecy-le-Vieux

23/02 - 22/04 - 24/06
30/09 et 22/11

Horaires :

13h45-17h15

Thyez

Dates à confirmer en fonction du nombre de participants

Contact

Joëlle BLANC

04 50 64 12 09

jblanc@poleformation74.com

Éléments de programme

PRINCIPAUX THEMES DE LA PREMIERE SEANCE DE L'ANNEE : LOI DE FINANCES

Cette séance a pour but de présenter et détailler la loi de finances pour 2021 et ses applications, ainsi que les lois de finances rectificatives pour 2020, la loi de finances de la sécurité sociale pour sa partie fiscale, dans le cadre de commentaires pratiques sur les réformes introduites par ces lois.

Selon les textes adoptés par le législateur, seront traités particulièrement les thèmes suivants : *version détaillée du programme sur demande*

1-Fiscalité des revenus et du Patrimoine :

- . Impôts sur le revenu : dispositions générales – questions liées au Brexit
- . Traitements et salaires : forfait et mobilité durable
- . Plus-values des particuliers : Majorations, Brexit, loi « Elan »
- . Réductions et crédits d'impôts : Crise COVID-19

2-Fiscalité des entreprises :

- . BIC-BNC : Prorogations, Aides et mesures fiscales
- . Impôts sur les sociétés : Taux réduit d'impôt – Brexit
- . Réductions et crédits d'impôts
- . Taxe sur la valeur ajoutée
- . Enregistrement : Formalité d'enregistrement de certains actes et opérations
- . Impôts locaux

3-Mesures et taxes diverses :

- . Taxe sur les véhicules à moteur
- . Taxe sur les surfaces commerciales
- . Taxe diverses

4-Contrôle, contentieux fiscal et recouvrement :

- . Pérennisation de l'intérêt de retard au taux de 0.20% par mois
- Rappels, aménagements
- . Droit de communication auprès des fournisseurs Internet
- Rappels, aménagements

Modalités pédagogiques

Un tour de table sera organisé en début de formation». Animation et réponses aux questions des participants pendant la formation. Questionnaire en fin de séance pour évaluer les acquis. Support de formation.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : accompagnement par le référent AFPI

Evaluation - Validation :

Evaluation des acquis en fin de formation par QCM
Attestation de présence, attestation de fin de formation
Evaluation satisfaction stagiaire